



HAL
open science

Espaces publics. La fabrique sociale et politique de l'urbanité

Pedro S Gomes

► **To cite this version:**

Pedro S Gomes. Espaces publics. La fabrique sociale et politique de l'urbanité. L'urbanisme et l'aménagement : théories et débats, 2020. hal-02994190

HAL Id: hal-02994190

<https://hal.science/hal-02994190>

Submitted on 5 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Espaces publics. La fabrique sociale et politique de l'urbanité.

Version pré-publication du chapitre paru dans : Sabine Bognon, Marion Magnan, Juliette Maulat (dir.), *L'urbanisme et l'aménagement : théories et débats*. Paris : Armand Colin : 79-94

[Achetez l'ouvrage par ici](#). Pour citer, s'y référer.

Ce qu'il est convenu d'appeler les espaces publics urbains - rues, places, squares, etc. - est consubstantiel à la ville et, dans ce sens, a toujours existé. Pourtant, l'usage du terme « espace public » pour les désigner ne se généralise que dans les années 1970, dans un contexte de remise en question des canons et procédures de l'urbanisme fonctionnaliste¹. Les formes urbaines modernistes sont jugées peu propices à la sociabilité. Le champ de la recherche en urbanisme sur les espaces publics est très marqué par ces préoccupations opérationnelles. Les espaces publics émergent alors comme les symboles de l'urbanité.

Cette origine est très importante parce qu'elle montre que l'espace public, comme catégorie d'analyse et d'action, est une manière nouvelle de parler de choses qui existaient déjà. Dès le départ, son rapport (critique !) à l'action est très présent. L'expression « espace public » évoque d'abord des éléments matériels (places, rues, etc.), et il renvoie aussi toujours à des conceptions normatives de la ville : quelle importance donner aux espaces publics pour qu'advienne une bonne ville ?

Ce chapitre aborde des théories sous-jacentes à ces conceptions normatives de l'espace public - elles sont bien souvent implicites. Il développe notamment la manière dont ces théories, issues surtout de la sociologie, de la philosophie et de la géographie, se traduisent dans la recherche urbaine.

¹ L'urbanisme fonctionnaliste prôné par les architectes et urbanistes du mouvement moderne propose la séparation des différentes fonctions urbaines (travail, résidence, loisirs) dans l'espace ; Ce zonage monofonctionnel tirait parti, entre autres, des opportunités créées par la démocratisation du transport motorisé individuel.

L'espace public : polysémie et genèse multiple

Le concept d'espace public

L'espace public est un terme polysémique, reflétant une généalogie nourrie par différentes sources. C'est « un concept essentiellement contesté. Il est complexe, donne lieu à une variété d'interprétations dans des domaines différents, et a des connotations à la fois normatives et descriptives » [KOHN, 2008, p. 480]. Les définitions de l'espace public sont, ainsi, contingentes aux contextes où elles sont produites et aux problématiques abordées [STAEHLI et MITCHELL, 2007]. Cela peut parfois produire des malentendus, mais contribue aussi au foisonnement du champ. Ainsi, plutôt que résoudre cette polysémie par l'adoption d'une définition ultime, il est plus important de la comprendre.

L'acception la plus courante du concept d'espace public en urbanisme est matérielle. Elle est souvent déclinée au pluriel en soulignant son caractère urbain - espaces publics urbains - pour mettre en avant la matérialité, la diversité et la spécificité de chaque espace. Elle a des connotations descriptives (les espaces extérieurs de propriété publique ouverts à tous, par exemple) et normatives. Ces dernières peuvent se résumer en deux grands enjeux : l'accessibilité et l'intersubjectivité [KOHN, 2008], que nous prendrons en compte tout au long de ce chapitre.

L'accessibilité est la condition première pour que les espaces publics puissent accomplir leurs rôles sociaux et politiques : elle garantit la coprésence des individus dans un même espace, et que les espaces publics puissent être des lieux de rencontre. C'est également un indicateur de la qualité démocratique des espaces, permettant d'identifier des pratiques d'exclusion (de certains usages et/ou de certains groupes). Si, dans plusieurs définitions, l'accessibilité est théoriquement universelle, elle ne l'est jamais dans la pratique. Des mécanismes de contrôle plus ou moins explicites opèrent toujours dans les espaces publics. L'accessibilité invite alors la question du public en tant que substantif : *qui* est le public qu'un espace public est censé desservir ?

L'intersubjectivité concerne la sociabilité en espace public : la coprésence est importante parce qu'elle permet la rencontre. Les espaces publics sont jugés vertueux d'un point de vue social et politique si les individus y interagissent. Les espaces publics doivent ainsi être des espaces qui encouragent les interactions entre les personnes et surtout entre inconnus.

Ces deux questions renvoient vers deux autres acceptions du concept qui ne correspondent pas à des espaces publics matériels, et vers des théories explorées souvent implicites dans la recherche urbaine - nous le verrons plus loin.

La généalogie du concept

Le concept d'espace public a une généalogie multiple [FLEURY, 2007], historiquement héritière des critiques de l'urbanisme fonctionnaliste, dont Jane Jacobs [1962] est la voix la plus célèbre. Cette dernière critique les projets de rénovation urbaine à New York lancés dès les années 1950, proposant la construction de voies rapides et de tours dans des quartiers populaires composés de petits immeubles collectifs. Elle montre notamment en quoi les formes urbaines des quartiers anciens permettaient d'assurer la sociabilité et la sécurité. Les petits immeubles, les rues étroites et une échelle humaine sécurisaient l'espace public grâce aux « yeux sur la rue » à partir des fenêtres et les relations de voisinage plus fortes. Ces critiques sont secondées par un ensemble d'architectes et urbanistes tant aux États-Unis qu'en Europe, prônant des formes urbaines inspirées de la ville européenne ancienne - un urbanisme culturaliste [CHOAY, 1965]. Pendant la même période, des travaux en sciences sociales investissent l'étude de la vie quotidienne. Des auteurs comme Henri Lefebvre et Michel de Certeau dénoncent l'idée d'un sujet universel, dont les besoins seraient identiques partout et pour tous, au cœur de l'urbanisme fonctionnaliste, et sa vision réductrice des rapports entre individus et espace. Enfin, l'influence de travaux en philosophie politique renforce ces associations entre espaces publics, lien social, urbanité et civilité [FLEURY, 2007].

Aux États-Unis, un premier ensemble de travaux aborde les rapports entre conception et usages des espaces publics, dans la perspective de formuler des recommandations opérationnelles. Inspirés de Jane Jacobs, plusieurs auteurs

mènent des études empiriques ou produisent des synthèses de la littérature [MARCUS et FRANCIS, 1990 ; WHYTE, 1980]. Ils montrent l'importance du mobilier urbain, d'aménités urbaines et de la présence de gros contingents d'usagers (et donc de fonctions qui les attirent) pour la sociabilité dans les espaces publics¹. Aujourd'hui, ce courant de recherche est moins puissant et est devenu surtout une affaire opérationnelle et militante.

À partir des années 1990, la recherche urbaine américaine garde son orientation critique, mais s'éloigne des questions de conception. Elle s'ancre dans un « récit de perte » [BANERJEE, 2001] qui s'attaquent surtout aux nouveaux lieux de la vie publique et à la privatisation des espaces publics. L'ouvrage, qui a fait date, dirigé par Michael Sorkin [1992] *Variations on a Theme Park: the New American City and the End of Public Space* constitue la meilleure illustration de cette critique de la vie publique. Comme le titre l'indique, la critique ne porte plus sur l'urbanisme fonctionnaliste, mais sur l'essor du parc à thèmes, du centre commercial et d'autres lieux de loisirs comme lieux de la sociabilité publique par excellence. L'ouvrage critique la reproduction des codes de ces lieux dans les espaces publics urbains, de plus en plus marchands, génériques, standardisés. Dans *City of Quartz: Excavating the Future of Los Angeles*, l'historien Mike Davis [1990] analyse l'évolution de la métropole californienne et les impacts inégaux de la mondialisation sur les différents groupes sociaux. Son portrait pessimiste de la polarisation socio-spatiale porte également sur l'émergence d'une ville forteresse, où la peur de la criminalité, la violence croissante et la ségrégation sociale produisent des espaces publics excluants et hautement contrôlés.

Ces deux textes de référence offrent tous les deux des critiques virulentes de la production urbaine à l'ère de la mondialisation et de ses conséquences pour les espaces publics.

En France, l'émergence de la notion d'espace public est également marquée par une imbrication entre recherche et pratiques opérationnelles, avec un rôle important des incitations de l'État dès la fin des années 1970. La grande spécificité française est l'importance accordée à la sociologie urbaine dans les réflexions dès

¹ En Europe, Jan Gehl, architecte danois, est l'auteur le plus célèbre de ce type de travaux.

le départ, et notamment aux travaux d'Isaac Joseph et l'influence de la deuxième École de Chicago¹ [FORET, 2008] : les pratiques, l'expérience citadine et la sociabilité y sont alors privilégiées. Dans le monde opérationnel, les interventions dans les quartiers populaires, les villes nouvelles et, dès les années 1980, l'avènement du projet urbain participent également à ces discussions, tandis que des politiques d'espace public à part entière émergent dès la fin des années 1980. Les principaux travaux de géographes et d'urbanistes sont publiés à la fin des années 1990 et au début des années 2000, témoignant du foisonnement de la thématique tant dans le monde universitaire qu'opérationnel. Ces travaux insistent sur l'importance des dimensions spatiales, tissant des liens entre les espaces publics et les dynamiques plus générales de changement urbain. Sont privilégiés les ouvrages collectifs, auxquels contribuent des chercheurs spécialistes de l'urbain, mais qui ne s'insèrent pas nécessairement dans le champ des espaces publics [par exemple, BASSAND *et al.*, 2001 ; CAPRON et HASCHAR-NOE, 2007 ; TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001 ; ZEPF, 2004]. Ces ouvrages démontrent une appropriation des débats par les disciplines de l'espace et un lien fort avec les pratiques opérationnelles. Pourtant, ils ne semblent pas avoir fait école et leur contribution théorique pour les débats actuels est réduite, dans le sens où un champ de recherche cohérent n'a pas émergé comme dans le monde anglophone².

Il y a donc trois grands éléments généalogiques à prendre en compte : la critique du fonctionnalisme, le rôle social et le rôle politique des espaces publics. La critique du fonctionnalisme, qui marque encore les discours opérationnels, a toujours en toile de fond des *a priori* sur les vertus sociales et politiques des espaces.

¹ La deuxième École de Chicago fait référence à un ensemble de chercheurs en sociologie travaillant dans cette ville américaine, qui s'affirment dans l'après Seconde Guerre mondiale. Ils mobilisent des techniques ethnographiques et une approche interactionniste-symbolique des pratiques sociales.

² Des passerelles existent également entre les recherches sur les ambiances et celles sur les espaces publics (*cf.* chapitre 3), grâce à la proximité géographique entre les chercheurs (axe Lyon-Grenoble-Suisse romande), et à une proximité théorique. Notamment, une grande importance est accordée à l'ethnographie et l'influence des approches pragmatistes et interactionnistes-symboliques.

Espaces publics, domaine public et situations de publicité

Définition des concepts

L'intersubjectivité renvoie à l'espace public comme lieu de rencontre, mais aussi comme lieu de figures spécifiques de sociabilité. En termes sociologiques, l'espace public peut être défini comme un lieu où se déroulent des situations publiques, des interactions spécifiques entre les individus ; ces situations et interactions sont jugées vertueuses.

Ces théories se structurent par rapport au champ de la sociologie urbaine, prenant le contre-pied d'auteurs du début du xx^e siècle comme Louis Wirth ou Georg Simmel, qui s'intéressaient à l'expérience de la vie quotidienne dans les grandes métropoles, notamment celle de la foule et de l'anonymat. Malgré l'importance de cette expérience pour un mode de vie urbain, ils la décrivent comme une pratique sociale exclusivement formelle, sans partage de valeurs ou de coopération entre individus, simple réaction à une surcharge sensorielle. À l'inverse, les théories abordées ici reconnaissent de la valeur symbolique et du sens à ces interactions en public. C'est notamment le cas des travaux de la sociologue Lyn Lofland [1998]¹, qui a fait du « domaine public² » le cœur de ses préoccupations, tout au long de sa carrière³.

Lofland utilise le terme « domaine » pour désigner les territoires sociaux et non matériels, définis par les relations sociales prévalentes dans un espace. Ainsi, un espace physique peut même ne contenir aucun domaine ; s'il en contient, les caractéristiques de ce domaine ne découlent pas d'un statut immuable (par exemple la propriété publique d'un espace). Le domaine est davantage la conséquence des types de relations présentes, variables dans le temps : la caractérisation du domaine éventuellement contenu dans un espace est une

¹ Les travaux de Lofland sur la sociabilité publique remontent aux années 1970 et ce champ se structure dès les années 1960.

² « *Realm* » en anglais.

³ Erving Goffman est probablement le sociologue des interactions en public le plus célèbre. Néanmoins, son objet de recherche est les interactions entre les individus et non le domaine public. Ainsi, il accorde peu d'importance aux questions spatiales.

question empirique. Lofland identifie trois domaines qui correspondent à trois types de relations interindividuelles.

Les trois domaines selon Lyn Lofland

| Domaine | Définition | Exemple |
|------------------------------|---|--|
| Public | Les individus en coprésence tendent à ne pas se connaître personnellement ou seulement de manière catégorielle. | Le chauffeur de bus et le passager |
| Paroissial (ou de proximité) | Il y a un sens d'appartenance à quelque chose de commun entre connaissances et voisins insérés dans des réseaux interpersonnels localisés dans des communautés ¹ . | Les habitués dans un bistrot de quartier |
| Privé | Les liens sont d'intimité entre membres d'un même foyer ou de réseaux personnels. | Un repas de famille chez soi |

Source : réalisé par P. Gomes à partir de LOFLAND [1998].

Les domaines sont définis par le rapport interpersonnel prévalent dans un espace, et sont régis par des principes distincts, qui caractérisent la manière dont les individus se coordonnent et partagent des valeurs. Lofland en identifie cinq dans le domaine public : le lexique produit par ces principes est implicitement reconnu comme une norme de conformité et peut constituer une grille d'analyse des situations dans l'espace public.

Les cinq principes du domaine public selon Lyn Lofland

| Principe | Description |
|----------------------|--|
| Motilité coopérative | L'interaction entre inconnus suit des patrons, un travail coopératif pour traverser l'espace sans incidents. |
| Inattention civile | Un individu regarde un autre assez pour démontrer qu'il est conscient de sa présence, mais non excessivement, pour montrer qu'il n'est la cible ni d'une curiosité ni d'une intention particulières. |

¹ À ce sujet, les travaux de Ray Oldenburg [1989] sur les « tiers lieux » (*third place*) sont exemplaires. Il se réfère à des lieux tels les cafés ou les bars, qui jouent un rôle intermédiaire de sociabilité, davantage communautaire, entre les espaces domestiques et les espaces de travail.

| | |
|--|---|
| Prévalence d'un rôle de membre du public | Les individus sont à la fois acteurs et spectateurs de ce qui se passe dans l'espace public. Chaque individu est majoritairement spectateur des activités autour de lui. |
| Entraide restreinte | L'individu est réceptif à des demandes, très restreintes, d'assistance (comme la demande de directions ou de l'heure), auxquelles il répond avec un minimum de politesse. |
| Civilité envers la diversité | Dans des échanges face à faces, l'individu traite autrui de manière civile et indifférente. |

Source : réalisé par P. Gomes à partir de LOFLAND [1998].

Jean Samuel Bordreuil [2007] analyse les pratiques spatiales dans Plan de Campagne, une zone commerciale proche des autoroutes entre Aix-en-Provence et Marseille. Se référant à des principes de publicité, il identifie plusieurs éléments relevant du domaine public : la présence d'une foule, qui plus est diverse en termes d'âge, sexe, etc. ; de la motilité coopérative, les différents groupes de chalands calant leur vitesse sur celle des autres ; une prévalence des interactions au sein des groupes de chalands, y compris pour réguler le flux, de manière à réduire les interactions directes avec les autres chalands et, ainsi, assurer une inattention civile face aux autres.

Ainsi, la définition du domaine public comme un territoire social implique, par exemple, que des espaces juridiquement privés soient définis comme des espaces publics d'un point de vue sociologique. Pourtant, l'importance accrue d'espaces privés de sociabilité tels les centres commerciaux est centrale dans le renouvellement de la critique américaine des espaces publics dans les années 1990. C'est-à-dire que la simple présence d'interactions publiques ne suffit pas pour qu'un espace soit vertueux d'un point de vue social.

Dans ce sens, Lofland [1998] identifie six raisons qui justifient « l'utilité » du domaine public :

- l'apprentissage du rapport à l'autre et des codes de conduite ;
- le potentiel ludique et le plaisir de la sociabilité intense ;
- la valeur communicationnelle positive des nombreuses interactions ;

- la pratique et l'exercice de la politique : agir ensemble sans devenir semblable ;

- la mise en place et l'observation des arrangements et conflits sociaux ;

- la confrontation à la diversité et la possibilité de devenir cosmopolite.

Il n'est pourtant pas facile de prouver empiriquement certaines de ces utilités, à moins de démêler les liens de causalité entre confrontation au domaine public et utilités. Par exemple, Gill Valentine [2008] montre que la proximité entre groupes culturellement divers ne produit pas nécessairement de contacts sociaux forts, voire une tolérance accrue vis-à-vis de la différence. Ces difficultés n'empêchent pas de constater le rôle structurant de l'espace dans les interactions sociales [LOFLAND, 1998], qu'il s'agisse de la manière dont elles ont lieu, des individus en interaction ou du contenu des interactions. La recherche en urbanisme, dans la lignée de l'ouvrage édité par Michael Sorkin [1992], aborde précisément les conséquences du changement des espaces sur la sociabilité, en se référant parfois à ces utilités du domaine public.

La sociabilité et la recherche urbaine

Les critiques de la gestion privée des espaces de propriété publique et celles des espaces privés ouverts au public sont fondées sur l'argument d'un appauvrissement de la sociabilité dans ces lieux. L'appauvrissement intervient, d'une part, à travers une diminution des modalités d'interaction possibles et du contenu des interactions - une « privatisation des usages » [FLEURY, 2010]. Il intervient, d'autre part, à travers une diminution de la diversité des catégories d'utilisateurs avec qui un individu peut interagir, à cause de potentielles dynamiques d'exclusion.

La privatisation des usages fait référence au rôle croissant des pratiques de loisir et de consommation, qui se rapprochent des nouveaux lieux de vie publique, tels les centres commerciaux. Comme la fréquentation des espaces est davantage liée à ces fins-là, certaines des utilités du domaine public, comme la pratique politique, seraient moins présentes.

Par ailleurs, cette privatisation des usages est liée à ce que les espaces publics urbains offrent, d'autant plus lorsqu'ils sont objets d'esthétisation et de

festivalisation [DESSOUROUX, 2006]. L'esthétisation décrit des interventions qui entraînent une scénographie ou une mise en scène de la ville, des lieux et des bâtiments de manière à créer un espace urbain conforme à une certaine notion de beauté, lisible et accessible, y compris par un public non initié (des visiteurs, des touristes, etc.). Elle concerne davantage, alors, les hauts-lieux patrimoniaux et touristiques. La festivalisation est une mise en spectacle, organisant des événements pour animer les espaces, comme Paris Plages. La vie sociale dans ces espaces publics tendrait alors à devenir de plus en plus scénarisée et prévisible, ce qui aurait, encore une fois, des conséquences sur l'accomplissement des utilités du domaine public.

Ces phénomènes sont mis en lien avec de nouvelles formes spatiales et le pouvoir croissant des acteurs privés, dans un contexte où l'on cherche à rendre les espaces publics attractifs. Les critiques qui y sont associées soulignent l'importance croissante des acteurs privés (cf. chapitres Gouvernance et Production urbaine), généralement interprétée comme un catalyseur des dynamiques de privatisation des usages et d'exclusion. Avec la spécialisation fonctionnelle des villes et l'éloignement des lieux de résidence et de travail, la fréquentation des espaces publics devient une question de choix individuel [BARBICHON, 1990]. Ainsi, les usagers doivent désormais être attirés, notamment les clients des commerces et les touristes. Pour ce faire, les espaces doivent également être rassurants, ce qui tend à les contrôler davantage soit par des dispositifs de régulation, soit par la conception elle-même (par la mise en place de mobilier dissuasif ou par sa suppression tout court, par exemple). Ces moyens de sécurisation ciblent des usages et des catégories d'usagers considérés indésirables [FLEURY et FROMENT-MEURICE, 2014].

Se développe ainsi une vaste littérature, dans la lignée de l'ouvrage de Mike Davis [1990], sur les mécanismes d'exclusion à l'œuvre dans les espaces publics urbains, nourris par la peur de la criminalité ou, plus généralement, par une méfiance à l'égard de la différence. Deux critiques majeures se dégagent, souvent combinées. La première dénonce la diminution de l'accessibilité universelle aux espaces publics et, surtout, son implication pour le droit à la ville de celles et ceux qui sont exclus. Don Mitchell [2003] élabore par exemple l'une des critiques les plus

poignantes à propos des exclusions de sans-abri : pour ceux qui n'ont pas d'accès à l'espace privé, l'expulsion des espaces publics est particulièrement violente. La deuxième critique porte sur les conséquences de la diminution de la diversité dans les espaces publics pour l'apprentissage du cosmopolitisme auquel Lyn Lofland [1998] fait mention.

Cet ensemble de récits critiques sur la privatisation des espaces publics, souvent rattaché à une annonce de la fin de l'espace public, renvoie à une critique plus large de la néolibéralisation des politiques urbaines. D'une part est souligné le rôle que les espaces publics sont censés jouer dans les politiques de marketing territorial et d'attractivité urbaine et dans le dynamisme de l'activité commerciale des villes (cf. chapitre 2). D'autre part est mise en avant la reconfiguration du rôle des autorités publiques et privées.

Pourtant, ces critiques sont à nuancer. Par exemple, Stephan Schmidt et ses collègues [2011] montrent que, à New York, les espaces publics de propriété privée aménagés selon des règlements de conception censés assurer leur animation créent des espaces simultanément plus ouverts, incluant des aménités qui encouragent les usages, et plus contrôlés à travers des grilles, de la sécurité privée ou de la vidéosurveillance. De manière surprenante, les auteurs ne constatent pas de différences en matière d'intensité des usages entre ces espaces et les espaces conçus avant la création de la réglementation.

D'autres travaux, sur des espaces publics à différentes modalités de gouvernance à Londres [CARMONA *et al.*, 2008] ou dans des communautés fermées aux États-Unis [KIRBY, 2008,] montrent l'absence de liens automatiques entre dispositif de gouvernance, accessibilité des espaces et dynamiques de sociabilité. De telles nuances constituent plus généralement des critiques de la critique, qui contestent la primauté de la privatisation et la fin de l'espace public dans le débat scientifique.

Tout d'abord, des auteurs ont souligné les biais introduits par les terrains à partir desquels les critiques de la privatisation ont été produites, à la fois la prédominance de terrains anglo-américains [GIBERT, 2014] et d'espaces exemplaires des tendances analysées [PADDISON et SHARP, 2007]. Les résultats sont dès lors

difficilement applicables à des espaces ordinaires, non centraux et moins cruciaux pour les stratégies urbaines entrepreneuriales (cf. chapitre Production urbaine). Des auteurs ont montré que les espaces publics européens demeurent largement de propriété publique et produits par des acteurs publics [FLEURY, 2010 ; LANGSTRAAT et MELIK, 2013]. Au Royaume-Uni, les dispositifs de gouvernance engagent différents acteurs publics et non publics, dont des entités sans but lucratif [DE MAGALHÃES et FREIRE TRIGO, 2017].

Ce questionnement des sources des théories mène à la contestation de l'idée selon laquelle on assisterait à la fin de l'espace public. Cependant, le débat n'est pas achevé. Récemment, Don Mitchell [2017] réfute l'hyperbole de la fin de l'espace public, affirmant son caractère dialectique et processuel : la production de l'espace public est centrale dans le projet capitaliste. La question porte donc moins sur la disparition finale de l'espace public que sur les finalités pour lesquelles il est produit. Le rôle politique des espaces publics

L'une des utilités du domaine public mentionnées par Lofland [1998] est celle de la pratique¹ du politique. Cela témoigne des liens entre espaces publics et politique discutés par de nombreux auteurs, et nourris par des travaux de la philosophie politique, dont ceux de Jürgen Habermas et Hannah Arendt. Ils théorisent des espaces discursifs abstraits où le dialogue entre individus mène à la formation d'une opinion publique (pour Habermas) ou d'une action collective (pour Arendt) [NEAL, 2010]. Ces espaces discursifs ne sont pas des entités spatiales et ce qu'ils peuvent impliquer d'un point de vue spatial n'est pas clair [IVESON, 2007]. Néanmoins, cette troisième acception du concept d'espace public dans la recherche urbaine manifeste une préoccupation pour le déclin de la vie publique, de l'accessibilité aux espaces publics et pour une déconnexion entre sphère publique et espaces publics urbains - le débat et l'action auraient davantage lieu dans d'autres espaces, notamment virtuels.

Deux thématiques majeures émergent à ce sujet : le rôle des espaces publics dans la formation d'une opinion et d'une action politiques d'une part, et les dynamiques d'exclusion dans les espaces publics d'autre part.

¹ En anglais, l'auteure joue sur le double sens de « *practice* », à la fois pratique et entraînement.

Espaces publics et sphères publiques

La sphère publique d'Habermas fait référence au processus de débat rationnel à travers lequel un public fait émerger une opinion collective capable de s'affirmer en tant que contre-pouvoir à l'État [TOMAS, 2001]. Le philosophe allemand s'intéresse notamment à la constitution d'une sphère publique bourgeoise en Europe au XVIII^e siècle. Ces processus avaient naturellement lieu dans des espaces physiques (les salons, notamment), mais Habermas fait très peu référence aux rues et places dans sa théorisation de la sphère publique. Pourquoi, alors, est-ce devenu si important pour les travaux sur les espaces publics urbains ? D'une part, en France, le concept de sphère publique d'Habermas a été traduit en tant qu'« espace public », ce qui a contribué à créer une confusion, voire une hybridation, entre les deux termes. D'autre part, la symbolique des espaces publics en tant que lieux de pouvoir - et de contre-pouvoir - est très importante. La porosité entre espaces publics urbains et sphère publique est présente dans d'autres traditions académiques, dont l'anglophone. Ce glissement est symptomatique du caractère métonymique de l'espace public : on en parle pour aborder des sujets plus vastes.

Si la spatialité de la sphère publique est difficile à saisir, les rapports entre sphère et espace publics ne sont pas pour autant inexistantes. Des travaux portent sur les moments où la coïncidence entre les deux est particulièrement marquante, où la coprésence des individus permet l'action collective. Les nombreux exemples récents de mouvements sociaux occupant des places et des ronds-points sont venus redynamiser deux discussions importantes. La première concerne la réaffirmation de l'importance des espaces publics matériels, y compris pour la revendication politique, qui a permis de nuancer l'importance donnée aux médias dématérialisés. D'ailleurs, l'interaction et la complémentarité entre les sphères matérielle et immatérielle sont un sujet de réflexion en soi [MOREL, 2016 ; ZASK, 2018]. La seconde porte sur le caractère agonistique, c'est-à-dire conflictuel, de la sphère publique. Les travaux de philosophes comme Chantal Mouffe et Ernesto Laclau insistent sur cette conflictualité [HAYAT, 2013], là où Habermas insistait sur les mécanismes de fabrication de consensus.

Une approche processuelle de la sphère publique

Deux approches permettent de saisir les implications de ces discussions pour la recherche urbaine. La première insiste sur une vision processuelle de la sphère publique. La sphère publique n'est pas un espace à l'intérieur duquel toute question est une affaire publique et donc politique. Ainsi, Stéphane Tonnelat et Cédric Terzi [2013] opposent au concept de sphère publique la notion de publicisation en tant que processus, qui a des connotations essentialistes¹. Pour ces auteurs, rien n'est public en soi : seule une action de problématisation, rendant le problème et ses conséquences perceptibles, permet de faire naître une situation politique, et ainsi d'adopter des solutions. Ce travail exige un environnement précis : à la fois un espace matériel et une sphère communicationnelle. À partir de cet environnement, un public se constitue par la convergence vers un problème commun de l'attention des individus qui composent ce public. C'est à partir de cet environnement que va se constituer un public, local et au-delà, concerné par ce problème. Tonnelat [2011] applique sa théorie à une plateforme construite sur le bayou à Nouvelle-Orléans, lors des réflexions sur la reconstruction post-Katrina. Cette plateforme, devenue lieu de débats locaux et au-delà, a permis d'asseoir la légitimité d'un quartier et ainsi assurer son droit à la reconstruction.

L'approche par les processus de publicisation permet de se distancier de visions éventuellement trop romancées du rôle des espaces publics urbains dans la promotion de débats publics, en insistant sur l'importance des individus et des processus de communication et de mobilisation. En même temps, elle accorde une importance aux espaces, ce qui n'est pas toujours le cas dans certaines approches sociologiques des problèmes publics.

¹ Cette notion renvoie vers l'idée qu'une entité donnée aurait des attributs intrinsèques, qui composent son essence. Elle implique une définition des objets et des sujets selon deux directions. D'une part, l'essence est intrinsèque : on définit un objet ou un sujet selon ses attributs (ex. : une ville est un lieu où habitent des citoyens et où se déroulent des activités urbaines). D'autre part, si d'autres attributs contingents ou accidentels existent, ils ne remettent pas en cause l'essence de l'entité (ex. : un individu qui peut être défini comme un citoyen par son mode de vie, même si son lieu de résidence n'est pas une ville).

Les publics des espaces publics

La deuxième approche concerne la multiplicité des publics urbains. Le terme « public » est en effet également un substantif : qui est *le* public ? Dès la fin des années 1990, les critiques s'intensifient autour du caractère universel, voire monolithique, du public tel qu'il peut être conçu dans la sphère publique d'Habermas ou dans les pratiques urbanistiques. Les différentes minorités appartiennent-elles à ce public ? Est-il envisageable, voire salubre, de penser le public au singulier ?

Inspirées de théories de la justice et du cosmopolitisme, des recherches s'intéressent à la manière dont les espaces publics peuvent accueillir une pluralité de publics, en affichant leur différence et diversité, plutôt qu'en la gommant. Les travaux de Kurt Iveson [2007] sont exemplaires de cette approche. Ce géographe australien s'interroge sur la spécificité urbaine de l'interpellation du public (« *public adress* »). Celle-ci dépend des normes sociales qui dictent les comportements acceptables dans les espaces publics et privés de la ville. Ces normes sont sans cesse contestées et négociées. Iveson propose de considérer les espaces urbains comme des sites d'interpellation publique (là où on exerce la parole) et comme des objets de ces interpellations publiques (sur ce quoi on exerce la parole). La spécificité urbaine de l'interpellation publique est par ailleurs conditionnée par « la ville » en tant qu'imaginaire auquel correspond « le public » ; c'est-à-dire une représentation forte de ce qu'est la ville, le citoyen et la démocratie urbaine. Cet appareil conceptuel lui permet de comprendre des conflits sur les conditions de formation de publics à travers des terrains très différenciés : par exemple, sur le droit à manifester sur une place à Canberra ou encore la bataille juridique pour l'interdiction d'entrée à des hommes dans une piscine de Sydney. Ses travaux établissent ainsi un fort lien avec les études qui s'intéressent aux exclusions de groupes dans les différents espaces publics urbains.

Finalement, cet ensemble de travaux questionne une vision essentialiste de la publicité, pour afficher son caractère contingent, processuel et conflictuel et donc méritant des investigations empiriques.

Le corollaire possible de ce questionnement est le concept de régimes de publicité [STAEHELI *et al.*, 2009] : il s'agit d'étudier l'interrelation entre les espaces où s'engagent la parole publique et la visibilité, les relations sociales et les attentes existantes qui contraignent l'accès au public. Les auteurs analysent notamment plusieurs moments où différentes communautés immigrantes se sont affirmées en tant que public aux États-Unis. À chaque moment, dans chaque espace, il y a un système dominant et relativement stable et accepté de lois, pratiques et relations (un régime) qui configure les caractéristiques d'un public (la publicité). Pour comprendre comment un public peut se former et être perçu par les autres, les auteurs identifient trois ensembles de relations qui composent les régimes de publicité : les normes sociales qui déterminent l'appartenance à une communauté, les pratiques de légitimation des différents groupes et les relations de propriété juridique.

Un tel appareil conceptuel permet de placer la discussion sur la publicité et sa spatialité dans l'étude des pratiques et de l'hétérogénéité des revendications en concurrence, évitant l'essentialisation de l'espace public. Tout comme la publicisation, le concept de régimes de publicité insiste sur l'insuffisance d'être dans l'espace public pour exister dans la sphère publique. Là où Stéphane Tonnelat et Cédric Terzi partaient du problème et de sa capacité à se publiciser, Lynn Staeheli, Don Mitchell et Caroline Nagel posent la question de savoir comment on devient un groupe identifiable avec une expression politique. C'est ce qui donne davantage d'importance aux questions d'appartenance à une communauté (le groupe homogène qui va devenir public), de légitimité à porter une parole publique et la manière dont la propriété de l'espace y conditionne leur accès.

Gouvernance et politiques des espaces publics

Les allers-retours entre critiques et critiques de la critique ont également contribué à l'émergence d'un champ qui se consacre à part entière à la gouvernance des espaces publics et qui tend à s'autonomiser [ZAMANIFARD *et al.*, 2018]. Ces travaux s'intéressent aux espaces publics en tant que catégorie de l'action et mobilisent des cadres analytiques de la gouvernance et de l'analyse de l'action publique pour

aborder les relations entre les acteurs et leurs rôles et motivations, les instruments de leur action et leurs implications pour les solutions adoptées. Pourtant, ils se structurent encore excessivement en contre-pied du débat sur la privatisation des espaces publics et peinent à faire émerger d'autres débats.

Parmi les recherches s'intéressant aux questions de gouvernance, certaines s'intéressent à l'échelon méso des politiques publiques locales, c'est-à-dire à l'interaction entre politiques urbaines, politiques d'espace public et projets d'aménagement. Ces approches soulignent que la recherche urbaine tombe souvent dans l'écueil de lier trop hâtivement les tendances structurelles (comme la néolibéralisation des politiques publiques) et l'échelle micro du projet d'espace public [DESSOUROUX, 2006]. S'intéresser aux politiques d'espace public implique de les placer dans le contexte plus large des politiques urbaines locales, voire d'une gouvernance multiniveaux, et de s'intéresser aux différentes manières dont une même collectivité intervient dans différents espaces publics dans son périmètre d'action [FLEURY, 2007 ; GOMES, 2017 ; MARTI CASANOVAS, 2013]. Ce faisant, ces auteurs montrent l'importance des cultures organisationnelles et professionnelles, des jeux d'acteurs, de la circulation de pratiques et que plusieurs logiques d'action coexistent au sein d'un même territoire, voire d'une même institution. C'est une autre manière d'insister sur le fait que des récits monolithiques sur l'évolution des espaces publics urbains ignorent souvent la contingence de tout processus de production.

Conclusion

Phil Hubbard [2008] critiquait l'excessive auto-référentialité des débats sur l'espace public, coincés dans des allers-retours entre approches critiques et critiques de la critique. Le regain d'intérêt pour le sujet, à cause des nouveaux mouvements sociaux, de la diversification démographique, de l'explosion de la sociabilité connectée et des urbanismes *do it yourself* [VIGNESWARAN, IVESON et LOW, 2017] est venu revigorer ces débats. En effet, la contingence et la spécificité des espaces publics selon les contextes sont des acquis et les visions monolithiques de l'évolution des espaces publics sont aujourd'hui rares. Les théories de l'espace

public sont donc dans la démarche inverse, celle de produire des conclusions générales sur l'espace public et la condition urbaine à partir d'un kaléidoscope de particularités [BODNAR, 2015]. Plusieurs textes récents présentent des pistes pour répondre à ce défi épistémologique. Tant d'un point de vue politique [VIGNESWARAN *et al.*, 2017] que du point de vue des sociabilités [QIAN, 2018], les réflexions privilégient l'étude des processus de publicisation et une vision de la publicité en tant que condition fugace, constamment menacée, réinventée et créée.

Une telle approche processuelle de la publicité défie l'aménagement et l'urbanisme opérationnels. Elle invite à une approche centrée sur les pratiques spatiales prenant en compte tant les espaces publics urbains que d'autres lieux de sociabilité, et ce en fonction de la diversité de publics urbains.

Références

- Banerjee, Tridib. 2001. « The Future of Public Space: Beyond Invented Streets and Reinvented Places ». *Journal of the American Planning Association* 67 (1): 9-24. <https://doi.org/10.1080/01944360108976352>.
- Barbichon, Guy. 1990. « Espaces partagés: variation et variété des cultures ». *Espaces et sociétés* 62 (2): 107-34.
- Bassand, Michel, Anne Compagnon, Dominique Joye, Véronique Stein, et Peter Güller. 2001. *Vivre et créer l'espace public*. PPUR presses polytechniques.
- Betin, Christophe. 2001. « La construction de l'espace public. Le cas de Lyon ». *Géocarrefour* 76 (1): 47-54.
- Bodnar, Judit. 2015. « Reclaiming public space ». *Urban Studies* 52 (12): 2090-2104. <https://doi.org/10.1177/0042098015583626>.
- Bordreuil, Samuel. 2007. « Urbaniser le mouvement? Flux et interaction ». In *Mobilité et écologie urbaine*, édité par Alain Bourdin, 127-40. Paris: Descartes & Cie.
- Calderon, Camilo, et Lorenzo Chelleri. 2013. « Social Processes in the Production of Public Spaces: Structuring Forces and Actors in the Renewal of a Deprived Neighbourhood in Barcelona ». *Journal of Urban Design* 18 (3): 409-28. <https://doi.org/10.1080/13574809.2013.800449>.
- Capron, Guénola, et Nadine Haschar-Noé. 2007. *L'espace public urbain: De l'objet au processus de construction*. Presses Universitaires du Mirail.
- Carmona, Matthew, Claudio de Magalhães, et Leo Hammond. 2008. *Public space: the management dimension*. Londres: Routledge.
- Davis, Mike. 1990. *City of Quartz: Excavating the Future in Los Angeles*. London ; New York: Verso.

- De Magalhães, Claudio, et Sonia Freire Trigo. 2017. « Contracting out publicness: The private management of the urban public realm and its implications ». *Contracting out publicness: The private management of the urban public realm and its implications* 115 (juillet): 1-28. <https://doi.org/10.1016/j.progress.2016.01.001>.
- Dessouroux, Christian. 2006. « La production des espaces publics dans la ville contemporaine. Enjeux, acteurs et logiques de gestion et d'aménagement dans trois communes de la Région de Bruxelles-Capitale. » Thèse de doctorat en Géographie, Bruxelles: Université Libre de Bruxelles.
- Ehrenfeucht, Renia, et Anastasia Loukaitou-Sideris. 2007. « Constructing the sidewalks: municipal government and the production of public space in Los Angeles, California, 1880-1920 ». *Journal of Historical Geography* 33 (1): 104-24.
- Fleury, Antoine, et Muriel Froment-Meurice. 2014. « Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris ». In *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, édité par Antonio da Cunha et Sandra Guinand, 67-79. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01018868/document>.
- Fleury, Antoine. 2007. « Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences: de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul ». Thèse de doctorat en Géographie, Paris: Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Fleury A. 2010. « Public/privé : la (re)distribution des rôles dans la production des espaces publics à Paris et à Berlin ». *Métropoles*, n° 8, url: <https://metropoles.revues.org/4346>.
- Fleury A. 2016. « Des espaces publics à la ville publique : chantiers de recherche ». présenté à Prospective Nationale de la Recherche Urbaine - 6ème Journée d'études - Sociétés urbaines, Paris, juin 2016
- Gibert, Marie. 2014. « Les ruelles de Hồ Chí Minh Ville, Viêt Nam. Trame viaire et recomposition des espaces publics ». Thèse de doctorat en Géographie, Paris: Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- Gomes, Pedro. 2017. « La production de l'espace public à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve: politiques, processus et prise en compte des usages ». Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme, Champs-sur-Marne: Université Paris-Est.
- Gomes, Pedro. 2019. « The Birth of Public Space Privatization: How Entrepreneurialism, Convivial Urbanism and Stakeholder Interactions Made the Martim Moniz Square, in Lisbon, 'Privatization-Ready' ». *European Urban and Regional Studies*.
- Harvey D. 1989. *From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism*. *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, Vol. 71, No. 1, *The Roots of Geographical Change: 1973 to the Present*, pp. 3-17.
- Hayat, Samuel, « Démocratie agonistique », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.),

- Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-agonistique>.
- Hubbard, Phil. 2008. « Book review: Publics and the city. By Kurt Iveson. Oxford: Blackwell. 2007. 252 pp. £24.99 paperback. ISBN: 9781405127301 ». *Cultural Geographies* 15 (4): 524-25.
- Jacobs, Jane. 1962. *The death and life of great American cities the failure of town planning*. Harmondsworth: Penguin.
- Kirby, Andrew. 2008. « The production of private space and its implications for urban social relations ». *Political Geography* 27 (1): 74-95. <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2007.06.010>.
- Koch, Regan, et Alan Latham. 2012. « Rethinking urban public space: accounts from a junction in West London ». *Transactions of the Institute of British Geographers* 37 (4): 515-29. <https://doi.org/10.1111/j.1475-5661.2011.00489.x>.
- Kohn, Margaret. 2008. « Homo spectator ». *Philosophy & Social Criticism* 34 (5): 467-86. <https://doi.org/10.1177/0191453708089194>.
- Langstraat, Florian, et Rianne Van Melik. 2013. « Challenging the 'End of Public Space': A Comparative Analysis of Publicness in British and Dutch Urban Spaces ». *Journal of Urban Design* 18 (3): 429-48. <https://doi.org/10.1080/13574809.2013.800451>.
- Lofland, Lyn H. 1998. *The public realm: exploring the city's quintessential social territory*. Hawthorne, NY: Aldine de Gruyter.
- Marcus, Clare Cooper, et Carolyn Francis. 1990. *People Places. Design Guidelines for Urban Open Space*. New York: Van Nostrand Reinhold.
- Martí Casanovas, Miquel. 2013. « Políticas de espacio público en ciudades europeas ». *QRU: Quaderns de Recerca en Urbanisme*, n° 1: 174-94.
- Mitchell, Don. 2003. *Right to the City : Social Justice and the Fight for Public Space*. New York: The Guilford Press.
- Mitchell D. 2017. « People's Park Again: On the End and Ends of Public Space ». *Environment and Planning A* 49 (3): 503-18.
- Morel, Camille. 2016. « L'aménagement des espaces publics : objet de débat et d'antagonismes. Le cas des parcs Lezama et Micaela Bastidas à Buenos Aires ». Thesis, Paris Est. <http://www.theses.fr/2016PESC1182>.
- Neal, Zachary P. 2010. « Locating Public Space ». In *Common Ground? Readings and Reflections on Public Space*, édité par Anthony M. Orum et Zachary P. Ne, 1-10. Londres et New York: Routledge.
- Oldenburg, Ray. 1989. *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*. Saint Paul, MN: Paragon House Publishers.

- Paddison, Ronan, et Joanne Sharp. 2007. « Questioning the end of public space: Reclaiming control of local banal spaces ». *Scottish Geographical Journal* 123 (2): 87 106. <https://doi.org/10.1080/14702540701615236>.
- Qian, Junxi. 2018. « Geographies of Public Space: Variegated Publicness, Variegated Epistemologies ». *Progress in Human Geography*.
- Smith, Andrew. 2018. « Justifying and Resisting Public Park Commercialisation: The Battle for Battersea Park ». *European Urban and Regional Studies*.
- Smithsimon, Gregory. 2008. « Dispersing the Crowd: Bonus Plazas and the Creation of Public Space ». *Urban Affairs Review* 43 (3): 325 51.
- Söderström, Ola, Béatrice Manzoni, et Suzanne Oguey. 2001. « Lendemain d'échecs ». *disP - The Planning Review* 37 (145): 19 28.
- Söderström, Ola, et Stephanie Geertman. 2013. « Loose threads: The translocal making of public space policy in Hanoi ». *Singapore Journal of Tropical Geography* 34 (2): 244 60.
- Sorkin, Michael, éd. 1992. *Variations on a Theme Park: The New American City and the End of Public Space*. 1 edition. New York: Hill and Wang.
- Staeheli, Lynn A, Don Mitchell, et Caroline R Nagel. 2009. « Making Publics: Immigrants, Regimes of Publicity and Entry to 'The Public' ». *Environment and Planning D: Society and Space* 27 (4): 633 48.
- Staeheli, Lynn A., et Don Mitchell. 2007. « Locating the public in research and practice ». *Progress in Human Geography* 31 (6): 792 811.
- Tomas, François. 2001. « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? / Public space : a dying or expanding concept ? » *Géocarrefour*, 75 84.
- Tonnelat, Stéphane, et Cédric Terzi. 2013. « Espace public ». In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, édité par Ilaria Casillo, Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu, et Denis Salles. Paris: GIS Démocratie et Participation. <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/dico/espace-public-0>.
- Tonnelat, Stéphane. 2011. « Rendre publique la durabilité : la plateforme d'observation du Bayou à la Nouvelle-Orléans », *Métropolitiques*. url: <https://www.metropolitiques.eu/Rendre-publique-la-durabilite-la.html>.
- Toussaint, Jean-Yves, et Monique Zimmermann. 2001. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. PPUR presses polytechniques.
- Valentine, Gill. 2008. « Living with difference: reflections on geographies of encounter ». *Progress in Human Geography* 32 (3): 323-37. <https://doi.org/10.1177/0309133308089372>.
- Vareilles, Sophie. 2006. « Les dispositifs de concertation des espaces publics lyonnais - Eléments pour une analyse du rôle de la concertation des publics urbains dans la fabrication de la ville ». Thèse de doctorat en géographie, aménagement, urbanisme, Lyon: INSA Lyon.

Vigneswaran, Darshan, Kurt Iveson, et Setha Low. 2017. « Problems, Publicity and Public Space: A Resurgent Debate ». *Environment and Planning A: Economy and Space* 49 (3): 496-502.

Whyte, William H. 1980. *The Social Life of Small Urban Spaces*. Conservation Foundation.

Zamanifard, Hadi, Tooran Alizadeh, et Caryl Bosman. 2018. « Towards a framework of public space governance ». *Cities*, février. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2018.02.010>.

Zask, Joëlle. 2018. *Quand La Place Devient Publique*. Lormont: Le bord de l'eau.

Zepf, Marcus. 2004. *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. PPUR presses polytechniques.